

MAIRIE DE NOYERS-SAINT-MARTIN

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2022

L'An deux mil vingt-et deux, le treize janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques TEINIELLE, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Messieurs : Michel HEU, Ludovic LECAT, Ghislain CLOEZ, Alain BOULANGER, Sébastien MÉNARD, Mathieu SAINTE-BEUVE, Mathieu DOUAY

Madame : Corinne LONGFILS

Absents excusés : Messieurs : Didier PAROÏELLE, Franck FOVIAUX adonné pouvoir à Monsieur TENIELLE, Gérald SCIAKY a donné pouvoir à Monsieur MÉNARD, Fabien DUBOIS a donné pouvoir à Monsieur HEU, Vincent SIMON a donné pouvoir à Madame LONGFILS,

Madame Sophie WAGNER a donné pouvoir à Madame LONGFILS

Secrétaire de séance : Madame Corinne LONGFILS

OUVERTURE DE SÉANCE

*** DÉLIBÉRATION N° 2022/01/01 : Centre de Gestion de l'Oise : validation de la proposition faite au Comité Technique concernant l'organisation du travail (1607h)**

Monsieur le Maire a proposé au Comité Technique le 12 octobre dernier une proposition relative à l'organisation du temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2022 suite à l'instruction relative à plusieurs dispositions applicables à la fonction publique territoriale issues de la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique. Le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Oise, lors de sa séance du 16 novembre 2021, a émis un avis favorable de par les représentants des collectivités locales ainsi que ceux du personnel. Il est donc soumis à l'avis du Conseil Municipal l'adoption ou le refus de cette proposition. Le Conseil Municipal, après délibération, adopte la proposition de Monsieur le Maire quant à l'organisation du travail (1607h).

*** DÉLIBÉRATION N° 2022/01/02 : Syndicat d'Énergie de l'Oise : adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise**

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, par délibération en date du 24 juin 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle : maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables (hors travaux). Lors de son assemblée du 23 novembre 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise. Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion. Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.

*** DÉLIBÉRATION N° 2022/01/03 : Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique du parc éolien les Hauts Bouleaux de Noyers-Saint-Martin**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'implantation de deux nouvelles éoliennes (six existantes) sur la Commune de NOYERS-SAINT-MARTIN, parc éolien Les Hauts-Bouleaux. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité de donner un avis favorable sur ce projet.

*** DÉLIBÉRATION N° 2022/01/04 : Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique du parc éolien Bel Hérault sur les Communes de Bucamps/Le Quesnel Aubry/Montreuil-sur-Brèche**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'implantation de six nouvelles éoliennes sur les Communes de BUCAMPS, LE QUESNEL AUBRY, MONTREUIL-SUR-BRËCHE, parc éolien Bel Hérault. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité de donner un avis favorable sur ce projet.

*** DÉLIBÉRATION N° 2022/01/05 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour le changement de fenêtres, volets, porte et porte d'entrée pour le local administratif et différentes salles de réunion de l'école.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le bâtiment anciennement appelé « logement des instituteurs » devient vétuste, manque cruellement d'isolation, et est énergivore énergétiquement parlant.

En effet, il est indiqué sur le rapport de synthèse audit énergétique qu'il s'agit de fenêtres en simple vitrage sur menuiseries bois ayant une performance mauvaise et confirmant la vétusté.

Ce bâtiment est utilisé comme bureau de direction, salle de réunion, salle d'accueil pour les différents intervenants extérieurs (psychologue...).

Monsieur le Maire présente donc un devis de l'entreprise SBP pour les changements suivants :

* la porte d'entrée un vantail	: 926.82 € HT
*fenêtre à la française deux vantaux	: 892.36 € HT
* deux châssis oscillo-battant trois vantaux	: 2 196.00 € HT
* trois châssis oscillo-battant deux vantaux	: 2 066.48 € HT
* cinq volets roulants	: 2 941.75 € HT
* dépose totale des châssis existants et des persiennes métalliques ainsi que la pose des volets roulants	: <u>3 240.00 € HT</u>

Soit un TOTAL de 12 263.41 € HT soit 14 716.09 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 38% au titre de l'aide aux Communes (rénovation d'un bâtiment public)

Le plan de financement serait le suivant :

* Conseil Départemental de l'Oise (38%)	: 4 660.10 €
* Préfecture de l'Oise DETR (40%)	: 4 905.36 €
* Fonds Propres Commune	: 2 697.95 € HT soit 3 237.54 € TTC

*** DÉLIBÉRATION N° 2022/01/06 : Demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Oise pour le changement de fenêtres, volets, porte et porte d'entrée pour le local administratif et différentes salles de réunion de l'école.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le bâtiment anciennement appelé « logement des instituteurs » devient vétuste, manque cruellement d'isolation, et est énergivore énergétiquement parlant.

En effet, il est indiqué sur le rapport de synthèse audit énergétique qu'il s'agit de fenêtres en simple vitrage sur menuiseries bois ayant une performance mauvaise et confirmant la vétusté.

Ce bâtiment est utilisé comme bureau de direction, salle de réunion, salle d'accueil pour les différents intervenants extérieurs (psychologue...).

Monsieur le Maire présente donc un devis de l'entreprise SBP pour les changements suivants :

* la porte d'entrée un vantail	: 926.82 € HT
*fenêtre à la française deux vantaux	: 892.36 € HT
* deux châssis oscillo-battant trois vantaux	: 2 196.00 € HT
* trois châssis oscillo-battant deux vantaux	: 2 066.48 € HT
* cinq volets roulants	: 2 941.75 € HT
* dépose totale des châssis existants et des persiennes métalliques ainsi que la pose des volets roulants	: <u>3 240.00 € HT</u>

Soit un TOTAL de 12 263.41 € HT soit 14 716.09 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de l'Oise à hauteur de 40% au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) priorité 02 équipements des bâtiments communaux

Le plan de financement serait le suivant :

* Préfecture de l'Oise DETR (40%)	: 4 905.36 €
* Conseil Départemental de l'Oise (38%)	: 4 660.10 €
* Fonds Propres Commune	: 2 697.95 € HT soit 3 237.54 € TTC

*** DÉLIBÉRATION N° 2022/01/07 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour le changement des châssis, fenêtre double vitrage et porte d'entrée pour le cabinet paramédical**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de la création du cabinet paramédical, il n'avait pas été réalisé le changement des menuiseries. Lors du rapport de synthèse audit énergétique il y est spécifié que fenêtres actuelles sont en simple vitrage ayant une performance mauvaise et confirmant la vétusté.

Ce bâtiment est utilisé tous les jours par l'ostéopathe, l'ergothérapeute et très utile pour l'ensemble des Nucériens.

Monsieur le Maire présente donc un devis de l'entreprise SBP pour les changements suivants :

- * sept châssis oscillo-battants un vantail : 2 395.91 € HT
 - * une porte grand trafic à l'anglaise deux vantaux tiercés : 4 951.04 € HT
 - * dépose totale de la porte, habillage intérieur extérieur et étanchéité : 1 440.00 € HT
- Soit un TOTAL de : 8 786.95 € HT soit 10 544.34 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 38% au titre de l'aide aux Communes (rénovation d'un bâtiment public). Le plan de financement serait le suivant :

- * Conseil Départemental de l'Oise (38%) : 3 339.04 €
- * Préfecture de l'Oise DETR (40%) : 3 514.78 €
- * Fonds Propres Commune : 1 933.13 € HT soit 2 319.76 € TTC

*** DÉLIBÉRATION N° 2022/01/08 : Demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Oise pour le changement des châssis, fenêtre double vitrage et porte d'entrée pour le cabinet paramédical**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de la création du cabinet paramédical, il n'avait pas été réalisé le changement des menuiseries. Lors du rapport de synthèse audit énergétique il y est spécifié que fenêtres actuelles sont en simple vitrage ayant une performance mauvaise et confirmant la vétusté.

Ce bâtiment est utilisé tous les jours par l'ostéopathe, l'ergothérapeute et très utile pour l'ensemble des Nucériens.

Monsieur le Maire présente donc un devis de l'entreprise SBP pour les changements suivants :

- * sept châssis oscillo-battants un vantail : 2 395.91 € HT
 - * une porte grand trafic à l'anglaise deux vantaux tiercés : 4 951.04 € HT
 - * dépose totale de la porte, habillage intérieur extérieur et étanchéité : 1 440.00 € HT
- Soit un TOTAL de : 8 786.95 € HT soit 10 544.34 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de l'Oise à hauteur de 40% au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) priorité 02 équipements des bâtiments communaux. Le plan de financement serait le suivant :

- * Préfecture de l'Oise DETR (40%) : 3 514.78 €
- * Conseil Départemental de l'Oise (38%) : 3 339.04 €
- * Fonds Propres Commune : 1 933.13 € HT soit 2 319.76 € TTC

*** DÉLIBÉRATION N° 2022/01/09 : Avis du Conseil Municipal sur la poursuite de l'étude pour l'installation de chaleur renouvelable biomasse salle des fêtes/école primaire et maternelle**

Monsieur le Maire indique que suite à l'étude menée par le SE60 ayant pour mission une étude préalable chaufferie biomasse il en résulte ceci :

- * première proposition : deux chaudières à bois déchiqueté ayant pour un coût total HT 530 000.00 € ayant pour

Avantages	Inconvénients
Production 100% renouvelable	Maintenance plus complexe et plus coûteuse
Variation du coût de l'énergie plus faible	Un seul type de combustible
Bilan carbone très faible	Plus grosse emprise au sol pour la chaufferie
	Investissement initial plus élevé

- * deuxième proposition : une chaudière à bois déchiqueté + une chaudière gaz pour un coût total HT de 405 000.00 €

Avantages	Inconvénients
Investissement initial plus faible	Installation encore dépendante d'une énergie fossile
Installation plus sécurisée (deux types de combustibles différents)	Bilan carbone plus élevé
Maintenance moins coûteuse	
TRI plus bas grâce au coût d'investissement initial plus faible	

- * troisième proposition : une chaudière à bois déchiqueté + une chaudière à pellets pour un coût total HT de 459 400.00 €

Avantages	Inconvénients
Installation plus sécurisée (deux types de combustibles différents)	Plus grosse emprise au sol pour la chaufferie que la solution avec chaufferie propane
Production 100% renouvelable	Investissement initial plus élevé que la solution avec chaudière propane
Bilan carbone très faible	TRI plus élevé que la solution avec propane
Variation du coût de l'énergie plus faible	

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de poursuivre les études sur des propositions 02 & 03.

*** DÉLIBÉRATION N° 2022/01/10 : Avis du Conseil Municipal sur la poursuite des études relatives au centre bourg**
Le Conseil Municipal, après délibération, décide de poursuivre les différentes études sur le centre bourg.

Questions diverses :

* Monsieur TENIELLE interroge les membres du Conseil Municipal au sujet du renouvellement de contrat de notre jeune contrat parcours emploi compétence (PEC). Le Conseil Municipal accepte à la majorité (une abstention) de renouveler le contrat en Contrat à Durée Déterminée (CDD) de trois ans pour 35 heures hebdomadaires.

* Monsieur TEINIELLE informe les membres du Conseil Municipal que suite à la nouvelle loi sur l'eau, le projet de la décarbonatation coûterait 414 000.00 € car il ne faudrait plus un adoucisseur sans sel mais un adoucisseur à iode (surcoût de 0.37€/m³)

* Monsieur TEINIELLE demande aux membres du Conseil Municipal que si l'un d'entre eux a une question diverse lorsqu'il(elle) reçoit la convocation au prochain Conseil municipal, il conviendrait de nous la faire parvenir par mail en Mairie 48h00 avant ladite séance afin de la traiter.

* Madame LONGFILS a été interpellé lors du dernier Conseil Communautaire par la directrice de l'Institut Médical de Breteuil (IMB) car elle a pour projet la création d'un hôpital de proximité (service d'urgence, un médecin en permanence sur place...) et demande le soutien de ce projet aux Élus des différentes communes. Le Conseil Municipal désire plus de renseignements sur ce projet avant de se prononcer. Madame LONGFILS se rapproche de Madame la Directrice afin de disposer de nouvelles précisions.

La séance est levée à 20h40.

Jacques TEINIELLE
Maire

